

DELIBERATION N° 2007/12-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que Monsieur Jean-François SAUTROT, conseiller municipal élu lors du scrutin du 18 mars 2001 sur la liste « Ludres Notre Ville », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal, à compter du 19 novembre 2007.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installée dans sa fonction de conseillère municipale : Madame Karine GRAILLOT, candidate sur la liste « Ludres Notre Ville ».
Madame Karine GRAILLOT entrera dans les commissions où siégeait Monsieur Jean-François SAUTROT.